

# Compte-rendu de l'Assemblée Générale de TDL du 20 mars 2021 en visio-conférence.

Nombre d'adhérents ayant reçu convocation AG : 201

Nombre de réponses : 63

Nombre de participants connectés à l'AG en visio conférence: 30 personnes au début, 26 à la fin.

*Début de la séance : 10 h 10*

Présentation des membres du C.A. par la Présidente Claudie FAVIER.

*Excusés : Claude Mellet*

Maire de ST Jorioz

Représentant de la Mairie d'Annecy

Pas d'opposition à l'enregistrement de la séance.

## 1. Assemblée Générale 2019 :

- 1) Hommage à Pierre VIGUIÉ disparu le 03 avril 2020
- 2) résolution 1 : rapport moral et d'activités 2019 (37 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention)
- 3) résolution 2 : rapport financier 2019 (37 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention)
- 4) résolution 3 : renouvellement au CA d'Elisabeth RIGAUT et Valérie CARQUEx (36 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention)

**Les 3 résolutions sont adoptées à la quasi unanimité.**

## 2. Assemblée Générale 2020 :

- 1) résolution 1 : rapport moral et d'activités 2020 (43 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention)  
présentation du relevé cadastral des différentes parcelles acquises par TDL et illustration sur un photomontage.
- 2) résolution 2 : rapport financier 2020 (43 voix pour, 1 voix contre, 0 abstention)  
A noter, qu'en fin d'exercice 2020, 96,97 % des dons sont affectés à l'achat des terrains.
- 2) résolution 3 : validité de la cotisation 2020 pour 2021 et 2022 ( 41 voix pour, 3 voix contre, 0 abstention)

**Les 3 résolutions sont adoptées à la quasi unanimité.**

*fin de cette 1<sup>ère</sup> partie à 10h23.*

## 3. Quel avenir pour TDL ?

**Présentation du texte relatant les différentes recherches quant au devenir de TDL :**

- 1) Conservatoire du Littoral
- 2) Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie
- 3) Parc naturel des Bauges
- 4) Département de Haute-Savoie
- 5) Terres de Liens
- 6) Collectivités locales du Grand Annecy et Communautés des Sources du Lac
- 7) Option la plus favorable retenue par TDL : une dévolution à ASTERS, Conservatoire d'espaces naturels de Haute-Savoie.
  - Qui est ASTERS ?
  - Garanties pour nos agriculteurs
  - une commission TDL au sein d'ASTERS

Remarques :

- Thierry Lejeune, Président d'ASTERS, et par ailleurs membre fondateur de TDL s'est toujours abstenu lors des discussions, votes et délibérations du CA.
- Réaction favorable de Claude MELLET, après réflexion, représentant les agriculteurs.

- Prévion d'une AG extraordinaire pour la dissolution de TDL et le choix de son devenir :  
**pas d'opposition, donc adoptée.**

#### 4. Échanges :

1) *Thierry Favre-Félix* : remerciements pour le travail de TDL

2) *Hubert Bornens* : si arrêt des cotisations, comment financer les acquisitions futures au nom de TDL ?

*réponse de Pierre Lachenal* : ASTERS, reconnu d'intérêt général, peut continuer à recueillir des dons et les destiner à TDL. Les reçus fiscaux sont possibles.

On peut élargir aussi l'action de Pierre Viguié sur LES lacs et pas seulement celui d'Annecy.

*remarque de Thierry Lejeune* : Sur les 50 000/ 60 000 € de budget pour les acquisitions d'ASTERS, les cotisations ne représentent que 1 500 € , donc les fonds proviennent de différents partenaires financiers (région, département, fond pour l'Eau, ....)

3) *Hubert Bornens* : Il faut proposer aux adhérents de cotiser à ASTERS pour soutenir TDL .

*remarque de Claudie Favier* : ce qui permettrait de conserver la dimension citoyenne de TDL.

4) *Christiane et Serge Brard* : En reprenant l'expression « terres DES lacs », comment préserver cette appellation pour garder l'identité de TDL ? Quelle communication ?

*remarque d'Odile Wieder* : TDL a un logo (dessiné par Philippe André), une page facebook, un site internet et une newsletter. Peut-on garder cette communication ?

*remarque de Philippe Cabanettes* : Il faut accepter que TDL soit partie intégrante d'ASTERS et que le logo n'est peut-être pas essentiel.

*réponse de Thierry Lejeune* : Il existe plusieurs commissions au sein d'ASTERS qui ont leur propre logo, site internet, brochures spécifiques ( ex : commission gypaète barbu, gestion des acteurs de l'eau en montagne....)

Aucune difficulté à utiliser le logo de TDL pour faire perdurer son action.

5) *Message de François Tabary* : la solution de reprise par ASTER est pertinente. Un acte notarié serait à rédiger pour transférer à ASTER les terrains (61134 €) et les 18143 € de trésorerie pour 1 € symbolique, avec approbation de l'AGE de liquidation de Terres du Lac. Pour pérenniser la reprise du patrimoine et de l'esprit de Terres du Lac, l'AGE d'ASTERS pourrait les inscrire dans ses statuts...

témoignage de Pierre Lachenal précisant que les commissions d'ASTERS existent bien en tant que telles.

6) *Renaud Viguié* : Le choix d'ASTERS est un bon compromis avec des garanties.

*Remarque de Jean-Claude Girerd* : le point de vue du fils de Pierre Viguié est apprécié !

7) *Thierry Favre-Félix* : il faut faire confiance à ASTERS.

8) *Message de Bruno Perrier* : Même si certaines modalités restent à définir, la solution ASTERS est de loin celle qui offre le plus d'avantages au regard des objectifs de l'association.

9) *Vincent Monod* : Terres de liens a refusé parce que pas de bâti ; vont-ils évoluer à acheter des terres agricoles ?

*réponse d'Odile Wieder* : terres de Liens achète des fermes entières avec les terrains pour installer des agriculteurs en bio. TDL veut surtout préserver le paysage en aidant les agriculteurs.

10) *Hubert Bornens* : du point de vue juridique, ASTERS est une bonne décision.  
du point de vue « sentimental, social », TDL pourra-t-il perdurer au sein d'ASTERS ?

*réponse de Thierry Lejeune* : je reste membre fondateur de TDL et comprend parfaitement les préoccupations de TDL. Pierre Viguié avait déjà prévu dans les statuts de passer la main et sa réflexion a été entamée très tôt pour que l'action de TDL perdure.  
A propos des baux : ASTERS ne peut pas juridiquement changer un bail rural.  
D'autre part, ASTERS n'est pas dogmatique et les baux environnementaux ne sont pas imposés.

11) *Renaud Viguié* : Pierre Viguié pensait transmettre l'action de TDL à l'Agglo pour qu'il y ait une volonté politique de protéger les terres agricoles.

*réponse d'André Montmasson et d'Odile Wieder* : peu de temps avant son décès, Pierre avait sollicité leur avis à propos d'un texte « bilan et perspectives ». Tous les membres du CA n'étaient toujours d'accord sur ce point plus politique, car il ne présentait pas de garantie à long terme.

12) *Gérard Fournier-Bidoz* : Etant très attaché « sentimentalement » à TDL, la solution ASTERS semble très judicieuse pour protéger ce patrimoine acquis de façon citoyenne, d'autant que l'action politique est très fluctuante. La dynamique locale est intéressante pour que l'action citoyenne soit maintenue.

13) *Hubert Bornens* : il faut que l'intérêt fiscal soit maintenu. Il n'y a pas de transmission du rescrit.  
( NB : prise de position formelle de l'administration, qui lui **est** opposable, sur l'application d'une norme à une situation de fait décrite loyalement dans la demande présentée par une personne et qui ne requiert aucune décision **administrative**)

14) *Message de François Tabary* : ASTERS "pourrait" inscrire la reprise du patrimoine de Terre du Lac dans leurs statuts, ce serait une solution, en contrepartie, pour en garder l'esprit. En effet, la reprise des baux ne porte que sur leur durée de 9 ans. Ensuite, il est difficile de savoir ce qui va se passer. Oui, il est difficile d'imaginer qu'une structure gérée par des élus qui ont la vision à court terme de la durée de leur mandat puisse garantir le long terme agricole et environnemental.

*remarque de Thierry Lejeune* : Le cahier des charges pourrait être joint aux actes. Je suis en contact avec la SAFER et nous avons évoqué le transfert de TD L. Elle n'y voit pas de difficultés. Asters devra prendre les habits de Terres du lac et respecter le cahier des

charges.

J'ai toujours été intéressé par les agriculteurs et leur travail quelque soit le statut.

15) *Message de Renaud Viguié* : Renouvellement des baux ensuite ?

*réponse de Thierry Lejeune* : les baux ruraux sont renouvelés par tacite reconduction. Il existe des baux verbaux également ; les baux ruraux ont des statuts très protecteurs en matière de

cession, de transmission.

L'esprit de TDL peut perdurer en fonction de ceux qui vont s'investir, néanmoins rien ne remplacera l'action de Pierre Viguié.

16) *Message de François Tabary* : Je ne connais pas le contenu des baux signés entre "Terres du Lac" et les agriculteurs, mais je ne suis pas sûr que la SAFER soit partie prenante dans ces baux... Un bail des 9 ans peut être dénoncé avant son terme.

*remarque de Thierry Lejeune* : les baux ruraux se font sans la SAFER. Ils peuvent cesser avant la fin des 9 ans, toutefois, la SAFER peut imposer que soit maintenue l'activité agricole. La SAFER devra se prononcer au moment de la dévolution, il n'y a pas d'inquiétude à avoir.

17) *Hubert Bornens* : Il serait souhaitable de rencontrer la SAFER pour éviter une préemption de sa part.

*réponse de Thierry Lejeune* : une rencontre est prévue vendredi 26 mars ; la directrice est au courant, un compte-rendu serait fait. Une demande d'entretien va être faite à la directrice pour une rencontre avec les président(e)s de Terres du lac et ASTERS.

18) *Denis Guibert* : l'association TDL pourrait-elle être en tant que personne morale, membre de ASTERS avec 1 voix, en plus de la présence de chaque membre individuel de TDL dans cette commission prévue au sein d'ASTERS ?

*réponse de Thierry Lejeune* : Il vaut mieux plusieurs autres adhérents en plus des membres fondateurs. Il peut aussi y avoir des « invités » (autres adhérents), ou intervenants ( élus, techniciens, ...).

La présidente Claudie Favier conclue cet échange en rappelant la décision d'une AG extraordinaire en vue de la dissolution de TDL. Elle remercie les adhérents pour la validation du travail réalisé par le CA. Les questions juridiques et la préservation de l'esprit de TDL vont être les principaux axes de travail du C.A.

*Clôture de la séance à 11h50.*